

CDCEA - Séance du 2 octobre 2013

Avis sur le projet de Scot de l'agglomération d'Annecy

Vu le projet de SCoT de l'agglomération d'Annecy arrêté réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDCEA,

Considérant l'objectif d'une consommation d'espace de 1 100 ha à l'horizon de 20 ans qui marque une rupture très nette avec les tendances passées d'une consommation de 1 000 ha entre 1999 et 2009 ;

Considérant la nécessité de suivre très attentivement cet objectif ;

A l'unanimité des membres présents, la CDCEA émet un avis favorable au projet de SCoT arrêté.
Elle se félicite des avancées prévues par le document en termes de consommation de l'espace. Toutefois, elle recommande que les outils de suivi de consommation d'espace soient mis en œuvre très rapidement et que la comptabilisation de la consommation d'espace débute à la date d'approbation du SCoT.

Pour le directeur départemental
des Territoires
La directrice adjointe,

Cécile Martin